

DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL
Séance du 24 janvier 2013
à 20h00

Sous la présidence de M. le Maire Jean Daniel HUCHELMANN,

Étaient présents :

M. Jean WINTER – M. Gabriel ROSFELDER (adjoints)
M. Jean-Martin MERCKLE – Mme Suzanne GRAFF-KAYSER
M. Didier PIERRE - M. Jean-Yves RETIF- M. Dominique MATHIEU - M. Rémy HUCHELMANN - M. Christian GRAF - M. Stéphane RISS

Absents excusés :

Mme Véronique MEYER (procuration à M. Jean-Daniel HUCHELMANN) - Mme Evelyne TRUTT - M. Stève RISCH (Procuration à Suzanne GRAFF) - M. Grégory FINCK (procuration à M. Jean-Yves RETIF)

1 – Approbation du PV du 13/12/2012

Le PV du 13 décembre 2012 est approuvé à l'unanimité.

M. Didier PIERRE a rejoint la séance.

2 – Maître d'œuvre Périscolaire

Afin de pouvoir aménager un Accueil de Loisirs dans les locaux annexes de la Salle de la Kirneck, M. le Maire propose aux membres du Conseil Municipal le choix d'un Maître d'œuvre.

M. le Maire propose la société ABC Architecture de Barr, représentée par M. Christophe BULTEAU.

L'offre a été établie sur la base des conditions économiques en vigueur au mois de janvier. Le coût prévisionnel est établi dans les conditions prévues à l'article AP 9.1 du CCAP.

L'offre de prix pour une mission complète est donc fixée à : 9 600,00€H.T soit 11 481,60 € TTC.

Le Conseil Municipal après avoir entendu M. le Maire et après avoir délibéré.

APPROUVE l'offre de prix proposée par la société ABC Architecture.

AUTORISE M. le Maire à signer l'acte d'engagement de maîtrise d'œuvre fixant le coût prévisionnel sur lequel s'engage le Maître d'œuvre à 9 600,00 H.T soit 11 481,60 €TTC.

DEMANDE de joindre l'offre de prix à la demande de subvention inscrite au contrat de territoire 2013-2015.

Vote : 14 voix POUR

3 – Achat de terrain

M. le Maire fait lecture aux conseillers d'un courrier de Mme DIRIAN. Cette dernière fait part de sa volonté de vendre à la Commune deux terrains.

- Section 16 parcelle 38 : im alten Runz d'une surface de 0,80 ares
- Section 16 parcelles 39 : im alten Runz d'une surface de 0,71 ares

Le Conseil Municipal après avoir délibéré

ACCEPTE l'achat du terrain Section 16 Parcelles n°38-39

FIXE la somme de 75 €/are

CHARGE M. le Maire de la rédaction de l'acte administratif.

DONNE pouvoir à M. WINTER pour la signature de l'acte de cession

Vote : 14 voix POUR

4 – Passage Rallye 2013

La Fédération Française du Sport Automobile organise pour la quatrième année consécutive en Alsace, la manche française du Championnat du Monde des Rallyes (WRC).

Le projet du parcours inclut à nouveau la Commune de Gertwiller. Le passage se déroulera le vendredi 04 octobre 2013.

M. le Maire demande aux Conseillers l'accord quand au passage du Rallye à Gertwiller.

Vote : 11 voix POUR – 2 voix CONTRE – 1 ABSTENTION

M. le Maire informe également qu'aucun passage de canalisations de transport de matières dangereuses (gaz et hydrocarbures) ne se trouve sur le parcours du Rallye.

De plus, M. Dominique SERIEYS, Directeur du Rallye de France remercie les riverains, les associations, les agriculteurs et les propriétaires de terrains mis à la disposition du rallye pour leur accueil, leur aide, et leur participation.

5 – Subventions

M. le Maire soumet au Conseil plusieurs demandes de subvention.

Le Conseil Municipal après avoir délibéré

ACCORDE avec 14 voix **POUR** :

- 176 € à Monsieur Rémy BISCHOFF pour un ravalement de Façade.
- AGF secteur Benfeld : 15 € enfant ayant participé sur présentation de la liste des participants.
- 50 € à l'Union Nationale des Combattants section de Barr et Environs
- 20 € à l'Ecole Alsacienne de Chiens-Guides d'Aveugles.
- 100 € au Souvenir Français
- 20 € à L'association française des sclérosés en plaques

Le Conseil Municipal décide également d'accorder 15 € jour par élève participant, domicilié à Gertwiller, aux écoles organisant des séjours pédagogiques.

6 – Divers

Remerciements : L'école de Musique d'Andlau remercie M. le Maire ainsi que le Conseil Municipal pour la subvention qui leur a été allouée lors de la séance du 22 novembre 2012.

RFF : M. Jean-Martin MERCKLE fait remarquer qu'un poteau électrique situé dans l'entrée du chemin proposé par RFF sur son terrain gêne l'accès aux jardins du lieu-dit Muehlreben. M. le Maire propose de contacter nos interlocuteurs auprès de RFF pour obtenir l'autorisation de contourner l'obstacle.

Lien Municipal : M. le Maire présente la maquette du prochain Lien Municipal. Après avoir fait plusieurs devis auprès d'imprimeries, M. le Maire a décidé de retenir l'imprimerie CHRYSS de Molsheim pour la réalisation et l'impression des Liens Municipaux.

La séance est levée à 21h

Copie certifiée conforme
Gertwiller, le 28 janvier 2013

Le Maire :

Jean-Daniel HUCHELMANN